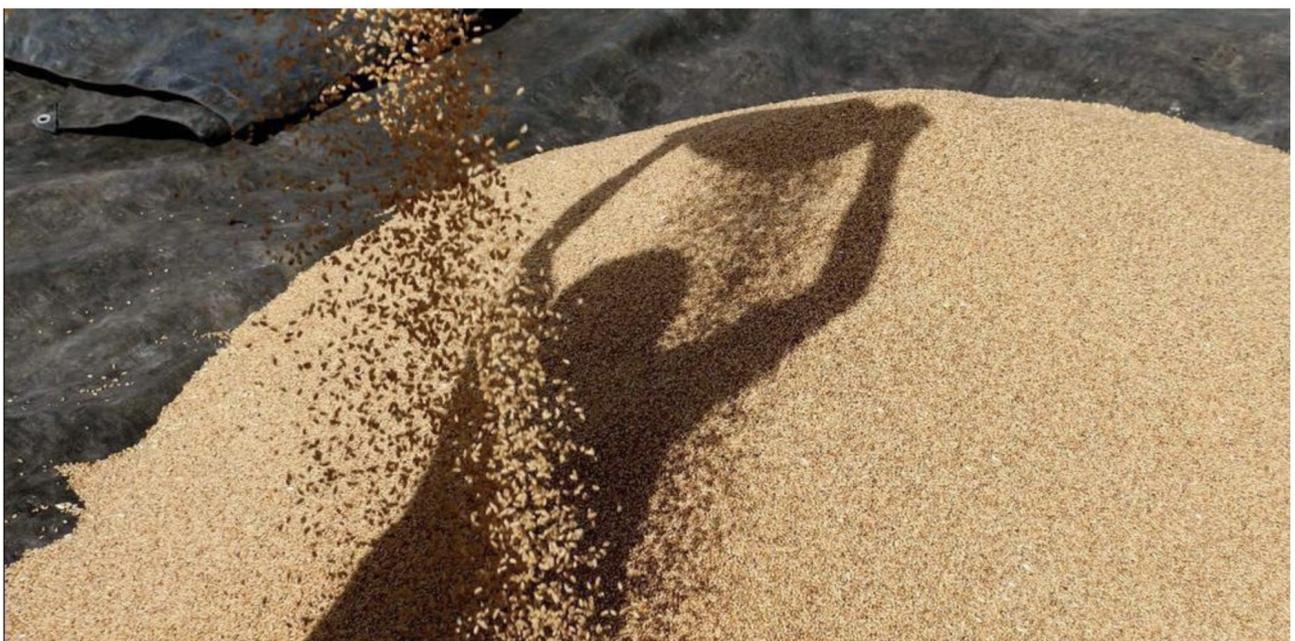


Ils ont fait semblant d'interdire l'exportation de 11,5 millions de tonnes de céréales françaises

écrit par Christine Tasin | 24 avril 2023



La phosphine pourra être utilisée pour les exportations vers les pays tiers à l'Union européenne qui exigent ce traitement des cargaisons de céréales. © Crédit photo : AFP



La phosphine pourra être utilisée pour les exportations vers les pays tiers à l'Union européenne qui exigent ce traitement des cargaisons de céréales. © Crédit photo : AFP

Voilà encore un beau ballet bien mené pour faire croire aux Français que Macron veillerait sur eux...histoire de faire oublier la calamiteuse réforme des retraites.

Premier round, fin 2022. Les écolos-dingos de la Macronie frappent.

Ils se gardent bien d'interdire quoi que ce soit aux pays en voie de développement qui nous inondent de produits dangereux et de malbouffe, mais la France, qui produit, difficilement, avec des normes et des contraintes sans égales, il faut la tuer aussi à ce niveau-là. Je dis Macronie bien que, **pour l'apparence**, le gouvernement soit embêté sur le coup. Mais on ne me fera jamais croire que l'Agence nationale de sécurité sanitaire alimentaire ([ANSES](#)) qui a perdu son interdiction soit indépendante du pouvoir ! Le dit pouvoir subventionne l'ANSES...

*Les financements de **L'État** au bénéfice de l'ANSES pour l'année 2022 sont principalement constitués de subventions pour charges de service public (SCSP), destinées à couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement de l'établissement.*

Encore une magouille du roi du « en même temps » pour faire crever plus vite nos céréaliers et la France, non ?

A partir du 25 avril prochain, la France a l'interdiction d'exporter de céréales à cause d'une directive de l'ANSES qui proscriit la fumigation de phosphine, indispensable pour nettoyer les cales des bateaux. Cela touche donc toutes les exportations en-dehors de l'UE... En effet, la dite fumigation est OBLIGATOIRE dans nombre de pays pour éviter la propagation d'insectes d'un pays à l'autre. Dieu sait à quel point elle est importante on n'a pas assez payé de prix de l'exportation du frelon asiatique ?

Si la fumigation n'a pas eu lieu, dans la plupart des pays

où nous exportons nos céréales, notamment en Afrique du Nord, il n'y a pas de certificat de traitement, les bateaux sont priés de faire demi-tour...

11,5 tonnes de céréales sont concernées...

Deux conséquences :

-les céréaliers vont devoir mettre la clé sous la porte. Sauf à tricher en envoyant ses céréales vers les ports d'Angers ou de Gênes qui peuvent, eux, réexpédier partout dans le monde, car non concernés par la mesure typiquement française. Mais le transport a un coût... Et je ne vous parle pas de « l'impact carbone » auquel je n'ai toujours rien compris et dont je me fiche comme de mes premières chaussettes, mais qui fait très peur aux Macroniens et aux écolos-dingos.

-les pays qui dépendent de nos céréales vont connaître des difficultés alimentaires. Sauf à aller acheter ses céréales à la Russie.

C'est encore une des absurdités, un des crimes de la Macronie, partout en Europe, on continue à désinfecter les cales avec la phosphine, l'interdiction ne touche que nous. Les écolos-dingos sont déjà au pouvoir, même pas besoin de Mélenchon !

Qui a dit un jour que labourage et pâturage étaient les 2 mamelles de la France ? Ah ! C'était au XVIIème siècle, c'était Sully, Ministre de Henri IV. Chacun avait remarqué que nous avions changé de planète, aucun rapport entre Sully et Borne, aucun rapport entre Henri IV qui adorait la France et Macron qui ne pense qu'à la détruire.

Pendant ce temps, Macron envoie du blé français en Ukraine, sans problème.

Second round, avril 2023, après le fameux 49.3 sur les retraites. Macron doit acheter la paix sociale...

Les céréaliers paniquent, protestent, menacent... et hop ! Tout à coup, l'Anses révisé son règlement et fait marche arrière.

L'Anses a cédé aux revendications des exportateurs de céréales français et a ainsi modulé son interdiction d'utilisation de la phosphine

Si l'Agence nationale de sécurité alimentaire [a maintenu l'interdiction du S-métolachlore](#), l'herbicide polluant les eaux souterraines, elle a revu sa copie concernant la phosphine, insecticide jugé crucial par les exportateurs français de céréales, notamment vers des pays tiers, hors Europe et plus particulièrement vers le continent africain.

[...]

L'Anses a adapté son autorisation de mise sur le marché de la phosphine en précisant que désormais, au regard de la réglementation européenne, l'application du produit au contact direct des grains peut être effectuée sur des céréales destinées à l'exportation vers des pays tiers de l'Union européenne qui exigent ou acceptent ce traitement particulier afin de protéger les cargaisons. Les exportateurs français « respirent ».

<https://www.sudouest.fr/environnement/l-anses-reautorise-la-phosphine-pour-l-exportation-de-cereales-14873973.php>

Mais « en même temps », l'ANSES maintient une autre de ses interdictions, celle de l'herbicide S-métolachlore qui va sévèrement compliquer la vie des producteurs de maïs, de

tournesol, de betterave, de soja...

Le sort de cet herbicide avait suscité l'émotion dans le monde agricole, le syndicat majoritaire FNSEA réclamant son maintien « faute d'alternatives ». Mais l'agence n'a pas accédé à leur demande.

Et là encore le gouvernement prétend être du côté des producteurs et dit haut et fort qu'il n'est pas d'accord avec l'ANSES. Bande de jocrisses et de manipulateurs, va !

Quand je vous dis que le mandat de Macron est de tuer la France, avec la complicité active des écolos-dingos !

https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/pollution-de-l-eau-l-anses-bannit-largement-le-s-metolachlore-un-desherbant-agricole-tres-courant_5782439.html